

**Intervention de la co-présidente Lorena Parini lors de la rencontre du
2 avril 2019 au Palais Eynard – Remise du rapport REGARD**

Monsieur le Président du Conseil d'Etat
Monsieur le maire de Genève
Mesdames et Messieurs

Je salue le travail réalisé par REGARD auquel la Fédération a participé pour ce qui est des questions liées aux droits fondamentaux des personnes LGBT et notamment au sujet de l'évaluation de la mise en œuvre de l'art. 15 de la CST sur l'égalité.

Nous pouvons dire à ce stade que, bien que des avancées aient été réalisées il reste beaucoup à faire pour que les personnes LGBT ne soient pas des citoyennes et des citoyens de deuxième classe.

Si l'alinéa 2 de l'art 15 de la CST mentionne l'interdiction de discriminer en raison de l'orientation sexuelle, cette interdiction ne s'étend pas aux discriminations en raison de l'identité de genre qui frappent en particulier les personnes transgenre. Les réalités de terrain auxquelles nous sommes confrontées nous montrent l'étendue des discriminations dont elles et ils sont victimes, dans le travail, le logement, la santé ou dans l'espace public pour n'en citer que quelques-unes. Si la CST ne peut pas être facilement modifiée nous demandons à ce que toutes les politiques publiques qui découlent d'elle prennent en considération également ce T qui compose l'acronyme LGBT et que la Constituante a malheureusement oublié.

Depuis quelques années les politiques publiques visant notre communauté commencent peu à peu à s'institutionnaliser avec la création de postes dédiés à ces questions au niveau cantonal, de la ville et à l'Université de Genève, avec toutefois un bémol sur les taux d'engagement et la pérennité des postes. Ceci a permis de promouvoir des campagnes de sensibilisation, des enquêtes à l'interne de l'administration ou à l'extérieur qui ont pour but d'informer et de faire un bilan de la situation. Toutefois ces initiatives sont prises en priorité par des services tels que le BPEV le DIP, la police le BIE alors qu'il serait plus judicieux de réfléchir à une politique transversale qui traverse l'ensemble de l'administration. Il manque donc des ressources pour favoriser la formation des agents de l'Etat qu'ils soient dans l'éducation, le social et la santé, dans la police

ou la justice et ailleurs afin que ces questions soient mieux comprises et mieux traitées. Les associations qui œuvrent dans ce secteurs sont bien souvent sollicitées pour intervenir, former, renseigner, mais les moyens dont elles disposent sont dérisoires face à l'ampleur de la tâche, le bénévolat est encore largement de mise dans ce domaine.

Du côté de la justice et de la police, le fait même que les agressions et discriminations en raison de l'OSA et de l'identité de genre ne soient pas explicitement définies comme des aggravantes par le code pénal par exemple, empêche l'établissement de statistiques qui pourraient mettre en évidence l'ampleur de ces phénomènes et qui permettent également de monitorer année par année l'évolution de ces délits contre la communauté LGBT. Une meilleure formation des milieux de la justice permettrait également de mettre fin à l'exigence de stérilisation et/ou d'opération de réassignation sexuelle que certain.e.s juges demandent encore aux personnes trans* qui souhaitent changer d'état civil, alors qu'il n'y a aucune obligation légale dans ce sens.

Les Familles Arc-en-ciel ont pu constater quelques petites améliorations de leur situation notamment, après des années de combat, dans les formulaires l'inscription à l'école ou dans leurs droits de filiation. L'adoption de l'enfant du/de la partenaire est maintenant possible mais uniquement après 3 ans de vie commune du couple et une année de vie avec l'enfant. Le processus d'adoption qui lui est cantonal, consiste en une véritable enquête sociale et n'est pas une simple démarche administrative. Ces procédures lourdes et longues sont une atteinte aux droits fondamentaux de ces familles auxquelles on refuse le droit à la filiation automatique dont jouissent les familles hétéroparentales. Ce sont des atteintes qui frappent les parents mais aussi les enfants en termes d'égalité avec les enfants issus de familles hétéroparentales.

Pour conclure nous souhaitons que la situation des personnes trans soit prise en compte de manière systématique, que les politiques publiques soient transversales, que des lois d'application de l'art. 15 soient adoptées, que les familles arc-en-ciel et notamment les procédures d'adoption conduites par le canton soient moins discriminantes et globalement qu'une augmentation et une pérennisation des moyens dédiés aux droits fondamentaux des personnes LGBT soit prévue afin d'assurer leur sécurité et leur droit à devenir et à demeurer des citoyens et des citoyennes de première classe.